

Nature des épreuves du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES)

Note du 5 octobre 1993 modifiée par la note du 18 mai 2000

SECTION LANGUES VIVANTES ETRANGERES

RUSSE

EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Commentaire en langue étrangère

Si le commentaire porte sur un texte littéraire, le passage à commenter est un extrait de l'une des oeuvres inscrites au programme.

Le texte est accompagné de questions, rédigées en russe, qui doivent toutes être traitées, dans un ordre choisi par le candidat.

Le devoir doit se présenter comme un exposé continu, organisé, progressif, avec une introduction et une conclusion.

Le candidat est jugé sur ses qualités générales d'exposition, ses qualités d'expression en russe, et sur son aptitude à mettre en oeuvre un type d'analyse proprement littéraire.

Si le commentaire porte sur le texte de civilisation, le candidat est invité à commenter un texte en russe moderne, document historique ou culturel, en rapport direct avec la ou les questions du programme (discours, texte officiel, mémoires, correspondance, essai, article, etc.).

Les modalités et les critères de l'épreuve sont les mêmes qu'en littérature. Là aussi, la spécificité (historique, culturelle) du matériau textuel est prise en compte.

Traduction (thème et version)

Le thème est entièrement accentué.

EPREUVES ORALES D'ADMISSION

1. Epreuve en langue étrangère

Les documents proposés portent sur les époques et les problèmes les plus divers de la culture et de la civilisation russes. Le candidat situe et présente brièvement les documents un par un. Il établit ensuite entre eux des rapports de ressemblance, de complémentarité, d'opposition, d'évolution, etc., dont il doit faire, en conclusion, une synthèse interprétative.

Une dizaine de faits de langue sont choisis par le jury et soulignés dans l'un des documents en russe moderne proposés. Ils font l'objet d'une analyse (lexicale, morphologique, syntaxique, etc.), en situation dans le texte. Le jury peut demander au candidat de préciser ou de développer, en français, certains points de cette analyse.

L'entretien en russe s'appuie sur l'ensemble de l'exposé. Il peut donner lieu à de brèves explications de données précises et permet, notamment, d'apprécier les qualités d'expression et de réaction immédiates du candidat.

Selon les années et le choix des jurys, une épreuve de compréhension orale (écoute d'un court document authentique en russe et restitution en français) sera organisée, à ce stade de l'épreuve, pour chacun des candidats.

2. Epreuve sur dossier

I. Objectifs généraux de l'épreuve

Apprécier la capacité du candidat à concevoir les premiers éléments d'une réflexion personnelle d'ordre didactique et pédagogique, dans la perspective des objectifs définis par les instructions sur l'enseignement des langues vivantes et en fonction des programmes des établissements d'enseignement secondaire. L'accent est mis également sur les finalités de la discipline, sa place dans la politique éducative, son évolution ainsi que ses relations avec les autres disciplines, notamment dans le cadre de l'établissement.

Evaluer les aptitudes du candidat à la relation, à la communication, à l'expression orale, à l'analyse et à la synthèse.

II. Modalités de l'épreuve

Le jury propose un ou plusieurs documents relatifs à l'enseignement de la discipline, documents de nature réglementaire, didactique ou pédagogique.

Dans la mesure où il l'estime nécessaire, le jury peut accompagner le dossier de précisions délimitant le sujet. Au cours de ses deux heures de préparation, le candidat ne dispose que de son sujet et du dictionnaire unilingue mis en consultation dans la salle.

Pendant son exposé d'une demi-heure au maximum, le candidat doit faire la preuve de sa compréhension des documents qui constituent le dossier. Son étude doit prendre en compte les trois objectifs primordiaux en langue vivante étrangère (linguistique, culturel, cognitif) et les moyens de les atteindre.

Le candidat peut appuyer sa réflexion sur sa connaissance du lycée ou du collège acquise, par exemple, par une observation de classes ou par une pratique professionnelle. Son exposé n'est en aucun cas une simulation de cours.

L'entretien, d'une demi-heure au maximum, se déroule en français, comme l'exposé. Le jury demande au candidat de préciser ou de développer certains points de son exposé.

III. Evaluation des candidats

L'aptitude du candidat à comprendre un document, à l'analyser avec pertinence, à construire un exposé, la qualité de sa réflexion, l'étendue de ses connaissances et sa capacité à les utiliser, son esprit de synthèse sont évalués par le jury qui est particulièrement attentif à la maîtrise de la langue parlée et à l'aptitude du candidat à la communication.